



**Collectif pour le Respect des
Droits des Étrangers – Solidarité
Migrants**

Pau, le 15 février 2026

**À «CIV» «NOM»
Liste « LISTE »
Candidature aux Municipales de mars
2026
Commune de «VILLE»**

Madame, Monsieur

Vous êtes candidat aux prochaines élections municipales de 2026 et, à ce titre, le Collectif pour le Respect des Droits des Étrangers (CRDE) – Solidarité Migrants souhaite vous interroger sur la politique et les mesures concernant **l'accueil des personnes exilé.es**, que vous mettrez en œuvre, dans leur traduction au niveau local.

Le collectif CRDE regroupe un certain nombre d'associations nationales et locales signataires de ce courrier. Vous pouvez nous découvrir sur notre site : <https://crde-bearn.fr/>

Nous vous serions reconnaissant.es de bien vouloir nous adresser vos réponses au questionnaire ci-joint au plus tard le **1^{er} mars**. Nous ferons une analyse et une synthèse des réponses qui seront présentées publiquement au cours d'une **conférence de presse vers le 7 mars 2026**. Nous nous ferons bien sûr un devoir et un plaisir de vous en adresser copie.

Nous adressons ce courrier et ce questionnaire aux listes connues des villes de Pau, Lescar, Lons et Billère. Nous avons exclu le RN de ce questionnement, son programme national comportant toujours comme premier point une loi sur la préférence nationale qui est clairement antagoniste aux principes énoncés dans le préambule de la Constitution Française.

* * * * *

Nous rappelons que l'humanité s'est construite par les déplacements humains. Nous défendons **la liberté de circulation et d'installation**.

Nous nous opposons à la gestion sécuritaire des migrations car elle est guidée par la peur et fondée sur l'idée que la migration est une menace. Nous souhaitons rétablir un **débat démocratique éclairé**, sur la base de données fiables, et autour de valeurs communes, pour **nous ressaisir du politique**.

Nous défendons **l'égal accès à l'autonomie, au droit de vivre dignement et sereinement**, en soutenant les démarches visant à sortir les personnes des situations administratives précaires, avec des droits de séjour durables.

Le principe d'accueil doit ainsi permettre l'accès à l'ensemble des besoins vitaux, à l'hébergement et au logement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à la mobilité, à l'éducation, au travail, de manière à ce que chacun et chacune puisse accéder à l'autonomie. Penser une société de l'accueil revient à se sentir collectivement responsable face à la vulnérabilité de chacun et chacune dans les différents moments de la vie et donner une égale valeur à tout être vivant.

C'est à l'échelon local que se vivent les conséquences des politiques migratoires nationales sur la vie des personnes exilées. Les acteurs locaux sont confrontés aux effets néfastes de ces politiques de non-accueil (fermeture des frontières, sous dimensionnement du dispositif national d'accueil).

Les communes ont donc un rôle à jouer pour agir en faveur de la protection des droits, sortir de l'urgence et préserver la cohésion sociale.

L'accueil est par ailleurs une **contribution au bien commun** permettant le maintien et l'amélioration des services publics pour tous et toutes et le renforcement de la vitalité de la vie locale d'un point de vue culturel, démographique et économique.

* * * * *

Les municipalités sont les seules collectivités territoriales dotées d'une **compétence générale** qui leur donne une marge de manœuvre importante. Certes les élu.e.s de nos mairies ne font ni les lois ni les règlements, mais les politiques locales qu'elles ou ils engagent dans leurs municipalités en termes d'accueil, de logement, d'action culturelle ou de lien social peuvent exercer une grande influence au niveau national si elles sont coordonnées et médiatisées. **L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) en est un bon exemple.** (cf. présentation de l'ANVITA dans le corps du questionnaire ci-joint)

Dans ce contexte d'élections municipales à venir, nous rappelons les marges de manœuvre des pouvoirs locaux qui permettent d'impulser des politiques accueillantes et vous demandons **de bien vouloir vous positionner sur les propositions d'action présentées dans le questionnaire ci-joint**, touchant aux droits fondamentaux, en cas de victoire de votre liste.

En vous remerciant par avance de l'accueil que vous ferez à ce courrier, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les associations du Collectif pour le Respect des Droits des Étrangers – Solidarité Migrants

- Humanité Solidaire 64
- La CIMADE
- CCFD Terre Solidaire
- Amnesty International
- Solidarité Exil
- Femmes Inter-Associations ISM
- Dance Afrika Danse
- ACAT
- Piémont Oloronais Urgence Réfugiés
- Haut Béarn Solidaire
- Secours Catholique

